



...un village, une rivière, un parc!

Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan

30, rue St-Charles, Sainte-Geneviève-de-Batiscan G0X 2R0

Tél : (418) 362-2078 Fax : (418) 362-2111

Courriel : municipalite@stegenevieve.ca

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT NO 472-16-01-23
Concernant la limite de vitesse sur le rang des Forges et le rang
de la Grande-Pointe

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité que lors d'une séance ordinaire de Conseil tenue le 16 janvier 2023, un projet de règlement «**concernant la modification de la limite de vitesse sur le rang des Forges et le rang de la Grande-Pointe**» a été présenté.

Que l'adoption du règlement «**concernant la modification de la limite de vitesse sur le rang des Forges et rang de la Grande-Pointe**» aura lieu lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le **lundi le 6 février 2023** à la salle du Conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Le projet de règlement est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Donné à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, le 23 janvier 2023.

François Hénault
Directeur général et secrétaire trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François Hénault, directeur général de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis inscrit au recto de la présente en affichant une copie aux endroits suivants :

- Bureau municipal*
- Bureau de poste de Ste-Geneviève*
- Le Geneviévois*

Entre 12 h 00 et 16 h 00 heures 23 janvier 2023

Le directeur général

François Hénault

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 janvier 2023

Le directeur général

François Hénault